

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES ORIENTALES

COMMUNE DE CORNEILLA-DEL-VERCOL

Arrêté de circulation alternée pour cause de travaux
N° T68/2024

Le Maire de la commune de CORNEILLA DEL VERCOL

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code de la route ;
Vu la demande de la société SERPE, agissant pour le compte d'ENEDIS, en date du 15 juillet 2024 ;
Considérant les travaux d'élagage d'arbres qui auront lieu le 19 juillet 2024 de 8h à 17h en bordure de la route de Saint-Cyprien,
Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours ;
Vu l'intérêt général ;

ARRÊTÉ:

Article 1^{er}

La circulation des véhicules sera alternée sur la Route de Saint-Cyprien : du Rond-Point des Arènes jusqu'à l'intersection du Chemin de la Set, **le 19 juillet 2024 de 8h à 17h.**

Article 2

Pendant cette période, une seule voie de circulation sera maintenue et un sens de circulation alterné, régulé par des feux tricolores, sera mis en place.

Article 3

M. le commandant de gendarmerie d'Elne est chargé de l'exécution du présent arrêté.

CORNEILLA DEL VERCOL, le 16/07/2024

 **Maire,**

Christophe MANAS